

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 février 2009 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Larouche	Représentant	La Corne
Mme	Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h25)
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
Mme.	Pauline Marchand	Représentante	Preissac
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Félix Labrecque	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Gaétan Chénier	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson
M.	Léopold Goulet	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.

Est absent:

M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt
----	-------------------	-------	---------------

011-02-2009

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 janvier 2009.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 4 février 2009.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontres:
 - 6.1 M. Jean-Pier Frigon – Projet de résidence pour personnes autonomes pour les aînés de la MRC d'Abitibi.
 - 6.2 Ministère des Transports:
 - 6.2.1 Table de concertation régionale en contrôle routier - Rencontre avec M. Yvon Vigneault.
 - 6.2.2 Table régionale de concertation en sécurité routière de l'Abitibi-Témiscamingue – Maintien.
7. Correspondance:
8. Administration :
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Matrice graphique – Utilisation par les municipalités.
 - 10.2 Radio Boréale – Financement – État de la situation.
 - 10.3 Connexion au réseau Villes et villages branchés (VVB) et Internet.
11. TNO :
 - 11.1 Règlement # 103 "Concernant les panneaux d'identification des numéros civiques".
12. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Projet de règlement # 101 "Modifiant le règlement # 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée":
 - 13.1.1 Consultation publique.
 - 13.1.2 Confirmation de reconduction du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Règlement # 100 "Modifiant le règlement # 76 "Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi (modalités de gestion)" – Adoption.
 - 14.2 Comité d'analyse pour les dossiers "Forêt" de la MRC d'Abitibi.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises laitières.
 - 16.2 Rencontre de discussion entre les maires de la MRC d'Abitibi du 27 janvier 2009 – Suivi.
 - 16.3 Rencontre avec M. Pierre Corbeil, ministre responsable de la région – Suivi.
 - 16.4 Rencontres à venir:
 - 16.4.1 Mars – Hydro Québec – Programme "Économie d'énergie – Diagnostique résidentiel".
 - 16.4.2 Avril – Conseil Régional de l'Environnement – Protection des rives.
 - 16.5 Solidarité Rurale du Québec – 16^e Conférence nationale "La proximité des services: imaginer, modeler, prendre en main" – Présences.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Information :
18.1 Communiqué – Hors Feu Express.
18.2 Fonds Soutien Abitibi-Témiscamingue – Bilan.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

012-02-2009 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JANVIER 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2009.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 FÉVRIER 2009 :

Puisque les maires ont reçu une copie du procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 4 février dernier, Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des commentaires ou des questionnements et y donne suite.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Il n'y a personne dans l'assistance.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR JEAN-PIER FRIGON – PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES AÎNÉES AUTONOMES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI:

Monsieur Jean-Pier Frigon fait la présentation aux maires du projet de résidence pour personnes âgées autonomes "Les Jardins du Patrimoine" qui se localisera dans le "Domaine Bellevue" à Amos et dont la première phase de réalisation devrait se concrétiser à l'été 2009. Des logements de 1 ½, 2 ½, 3 ½ et 4 ½ seront disponibles et de nombreux services y seront offerts.

Monsieur Frigon souhaite entrer en contact avec une personne ressource dans chaque municipalité afin d'être en mesure de transmettre toute l'information pertinente quant à ce projet et ainsi diffuser l'information aux personnes susceptibles d'avoir besoin de tels services.

Monsieur Frigon informe également les maires qu'il est possible de visiter une résidence du même genre à La Sarre et qu'un service d'autobus peut être organisé au besoin.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR YVON VIGNEAULT – TABLES DE CONCERTATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORT:

Table de concertation en contrôle routier:

Monsieur Vigneault fait un bref historique de la raison d'être de la Table de concertation en contrôle routier. Cette Table régionale formée en 2003 a donné suite à des pressions exercées par la MRC d'Abitibi en regard surtout des mauvaises relations avec les contrôleurs routiers. Ce fût donc un projet pilote au niveau provincial. Cette Table formée de représentants du Ministère des Transports, des MRC et de représentants du domaine du camionnage a travaillé sur plusieurs dossiers dont entre autres; les relations avec les contrôleurs routiers, la mise en place de formation à l'intention de l'industrie du camionnage, l'entretien des routes, etc.

En conclusion, Monsieur Vigneault souligne l'importance de maintenir active cette Table de concertation et invite les maires à lui faire part de dossiers dont ils souhaiteraient l'analyse par la Table.

Table de concertation en sécurité routière:

Dans une lettre datée du 28 janvier 2009, Monsieur Yves Coutu, directeur régional du Ministère des Transports, souhaite avoir les commentaires de la MRC d'Abitibi quant à la réactivation de la Table régionale de concertation en sécurité routière de l'Abitibi-Témiscamingue. En effet, la Table a été active de 1999 à 2002 et depuis, ses activités ont ralenti voire même cessé.

Cette Table avait travaillé surtout sur une campagne de sensibilisation à vélo et s'était d'ailleurs mérité un prix de l'Association Québécoise du transport et des routes.

Compte tenu que la Table de concertation en contrôle routier poursuit ses activités et qu'il est possible d'y transmettre des demandes, il est convenu d'adopter la résolution suivante:

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TABLE DE CONCERTATION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET TABLE DE CONCERTATION EN CONTRÔLE ROUTIER:

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'informer la Direction Régionale du Ministère des Transports que la MRC d'Abitibi est en accord pour la dissolution de la Table régionale de concertation en sécurité routière conditionnellement au maintien de la Table de concertation régionale en contrôle routier en considérant:

- Qu'à ce jour, les résultats du travail réalisé ont été pertinents;
- Qu'elle est représentative des intervenants régionaux en contrôle routier et sécurité routière;
- Qu'elle représente l'endroit par excellence pour transmettre tout dossier touchant le transport routier;
- Que l'un des sous-comités de la Table de concertation en contrôle routier travaille à l'amélioration de la sécurité routière;
- Qu'elle exige du Ministère des Transports la présence d'un de ses représentants sur la Table de concertation régionale en contrôle routier.

De plus, la MRC d'Abitibi délègue Monsieur Yvon Vigneault pour siéger sur la Table de concertation en contrôle routier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC des Sources:

La MRC des Sources souhaite un appui à sa résolution # 2009-01-6666 par laquelle elle demande au Gouvernement du Québec, en collaboration avec les associations municipales québécoises, de travailler à la mise sur pied de mécanismes de stabilisation des revenus municipaux afin de doter les municipalités subissant les impacts fiscaux résultant de la fermeture et/ou la délocalisation et/ou la dévaluation des industries, usines, manufactures et autres entreprises de ce genre installées sur leur territoire, d'un "fonds de stabilisation" des revenus municipaux.

Comité S.O.S. 117:

Considérant que la réfection majeure de la Route 117 est devenue un des dossiers prioritaires des MRC des Hautes-Laurentides et d'Antoine-Labelle, le Comité S.O.S. 117 nous demande d'adopter une résolution pour demander au Ministère des Transports:

- D'accélérer le processus concernant les travaux de contournement de Labelle et de Rivière-Rouge et de devancer les échéanciers d'une année;
- De s'engager, dès maintenant, à réaliser une route à quatre (4) voies jusqu'à la limite Nord de la ville de Mont-Laurier et ce, dans un délai ne dépassant pas huit (8) années;
- D'effectuer, à très court terme, les travaux sur les sections de la route où l'emprise permet de réaliser des travaux sur quatre (4) voies (exemple: Lac-des-Écorces / Mont-Laurier);
- D'effectuer des travaux urgents pour la sécurité (voies de dépassement, courbes, pentes, etc.) dans la perspective de la réalisation d'une route à quatre (4) voies.

Mont Vidéo:

Le Mont Vidéo est à présenter une demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités au Ministère des Affaires Municipales et des Régions dans le cadre de son projet de construction d'un chalet d'accueil et souhaite donc un appui au dit projet.

INVITATION:

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 25 ^{ième} anniversaire Réception pour honorer des membres de la communauté et des partenaires de l'UQAT.	Vendredi, le 20 février 2009 à 17h00 Théâtre des Eskers d'Amos
---	---

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION:

Marc Lemay, député d'Abitibi-Témiscamingue:

Ayant appris que le CRTC a renouvelé toute les licences de télédiffusion de RNC Média dans notre région jusqu'au 31 août 2009 et que RNC Média vient de présenter au CRTC ses demandes de renouvellement de ces licences, Monsieur Marc Lemay, député d'Abitibi-Témiscamingue, demande au CRTC que les audiences qu'il tiendra lors de ces renouvellements aient lieu en Abitibi-Témiscamingue.

Ministère des Affaires Municipales et des Régions:

Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires Municipales et des Régions a transmis à la MRC d'Abitibi un certificat reconnaissance pour souligner son 25^{ième} anniversaire.

014-02-2009

FONDS DE STABILISATION DES FINANCES POUR LES INSTANCES MUNICIPALES:

CONSIDÉRANT l'implantation de manufactures, d'industries, d'usines et d'autres types d'entreprises de grande taille dans des municipalités à faible population du Québec et particulièrement dans les régions ressources;

CONSIDÉRANT que ces industries au moment de leur implantation peuvent augmenter considérablement, par leur évaluation foncière, l'assiette fiscale d'une municipalité, alors que la fermeture et/ou délocalisation et /ou dévaluation de ces industries après plusieurs années d'opération, peut créer un important manque à gagner aux municipalités où elles étaient implantées et provoquer ainsi une déstabilisation importante des collectivités locales et régionales visées;

CONSIDÉRANT qu'il serait bon que les municipalités dans lesquelles une seule industrie ou un petit nombre d'industries représente un pourcentage important de l'ensemble de l'assiette foncière (un tel seuil d'importance pouvant être déterminé à la suite de l'examen de nombreux cas vécus) puissent, à chaque année d'opération de ces industries, mettre un certain pourcentage de leurs nouveaux revenus de taxes dans un fonds spécial afin de pouvoir pallier l'éventuel manque à gagner occasionné par la fermeture et/ou délocalisation des entreprises localisées sur leur territoire et/ou une dévaluation substantielle des entreprises;

CONSIDÉRANT que ce fonds spécial pourrait être utilisé afin d'atténuer les impacts négatifs produits lors de la transition à faire, à la suite de la fermeture et/ou de la délocalisation et/ou de la dévaluation de ces entreprises;

CONSIDÉRANT que ce fonds pourrait être constitué de contributions provenant de la municipalité, de l'entreprise ainsi que d'une contribution du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller e comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au Gouvernement du Québec, en collaboration avec les associations municipales Québécoises, de travailler à la mise sur pied des mécanismes de stabilisation des revenus municipaux afin de doter les municipalités, aux prises avec ce type de problème, de pouvoir pallier aux impacts fiscaux résultant de la fermeture et/ou délocalisation et/ou dévaluation des industries, usines, manufactures et autres entreprises de ce genre installées sur leur territoire par la mise sur pied d'un "Fonds de stabilisation" des revenus municipaux.

ADOPTÉE

015-02-2009

RÉFECTION MAJEURE DE LA ROUTE 117:

ATTENDU les multiples démarches entreprises depuis des décennies pour une réfection majeure de la Route 117 du Sud de la municipalité de Labelle au Nord de la ville de Mont-Laurier;

ATTENDU la lenteur de ce dossier, qui pendant au moins deux (2) décennies, a marqué le pas et n'a pas connu les investissements souhaités;

ATTENDU que les montants annoncés récemment relatifs à la réfection majeure de la Route 117, entre le Sud de la municipalité de Labelle et le Nord de la ville de Mont-Laurier, ne rencontrent pas, à ce jour, les investissements réalisés ou annoncés concernant d'autres routes à grand débit (Route 148 et autoroute 50, Route 185 et autoroute 85, route 175 et autoroute 73);

ATTENDU les principes d'équité qui doivent prévaloir dans l'attribution des fonds que le Gouvernement du Québec s'apprête à investir dans les infrastructures routières;

ATTENDU le volume important de la circulation sur la Route 117 et le nombre d'accidents survenus depuis le début de l'année 2009 démontrant la nécessité d'apporter des correctifs majeurs;

ATTENTU l'importance fondamentale de la Route 117 pour le développement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais aussi des autres MRC des Laurentides, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que pour les projets reliés au Plan Nord du Gouvernement du Québec;

ATTENDU la concertation du milieu régional et extra régional relative à cette route ainsi que la mobilisation projetée des divers milieux touchés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de demander formellement aux autorités du Ministère des Transports, en regard du dossier de la réfection majeure de la Route 117 ce qui suit:

- D'accélérer le processus concernant les travaux de contournement de Labelle et de Rivière-Rouge et de devancer les échéanciers d'une année;
- De s'engager, dès maintenant, à réaliser une route à quatre (4) voies jusqu'à la limite Nord de la ville de Mont-Laurier et ce, dans un délai ne dépassant pas huit (8) années;
- D'effectuer, à très court terme, les travaux sur les sections de la route où l'emprise permet de réaliser des travaux sur quatre (4) voies (exemple: Lac-des-Écorces / Mont-Laurier);
- D'effectuer des travaux urgents pour la sécurité (voies de dépassement, courbes, pentes, etc.) dans la perspective de la réalisation d'une route à quatre (4) voies.

ADOPTÉE

016-02-2009

MONT VIDÉO – CONSTRUCTION D'UN CHALET D'ACCUEIL:

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'appuyer les démarches du Mont Vidéo auprès du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire qui présente une demande de subvention à même le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités en vue de la construction d'un chalet d'accueil lequel projet s'insère dans le Plan de développement du Mont Vidéo.

ADOPTÉE

MATRICE GRAPHIQUE – UTILISATION PAR LES MUNICIPALITÉS:

Les maires sont invités à prendre connaissance d'un tableau illustrant l'utilisation par Internet de la matrice graphique effectuée par les municipalités pour la période s'étendant entre le 29 octobre 2008 et le 21 janvier 2009.

Certains maires expriment leur satisfaction quant à l'utilisation de cet outil de travail par le personnel de leur municipalité.

Monsieur Michel Roy, directeur général, invite les municipalités qui souhaitent avoir une formation à communiquer avec Monsieur Stéphane Vachon, technicien en géomatique.

RADIO BORÉALE – FINANCEMENT – ÉTAT DE LA SITUATION:

Un tour de table est fait afin de connaître quelles sont les municipalités qui, à ce jour, ont pris la décision de soutenir financièrement Radio Boréale:

- 12 municipalités et les 2 TNO confirment leur contribution financière;
- 5 municipalités n'ont pas encore arrêté leur décision.

CONNEXION AU RÉSEAU VILLES ET VILLAGES BRANCHÉS (VVB) ET INTERNET:

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que le 20 janvier dernier, il transmettait une lettre aux directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi afin de leur faire part de quelques précisions concernant la connexion des ordinateurs des municipalités au réseau Villes et villages branchés (VVB) et Internet.

Monsieur Roy explique que la connexion à ce réseau est autorisée exclusivement aux ordinateurs au service du monde municipal. Toutefois, suite au branchement de la fibre optique dans chaque municipalité, qui a permis d'avoir accès à Internet à haute vitesse nous avons reçu plusieurs demandes à l'effet de permettre à d'autres usagers de se connecter à Internet dans le bureau municipal. Une rencontre avec les représentants de la Commission Scolaire Harricana, de Télédistribution et de la MRC s'est donc tenue et il a été convenu de faire un essai d'environ six (6) mois pour permettre à d'autres usagers de se connecter à Internet haute vitesse et ce, aux conditions suivantes:

- La municipalité demeure la seule responsable de son réseau;
- La municipalité doit faire parvenir une lettre à la MRC d'Abitibi, à la Commission Scolaire Harricana et à Télédistribution dans laquelle elle accepte:
 - La responsabilité des nouveaux usagers;
 - De payer les coûts additionnels de branchement à Internet;
 - De payer les coûts pour la programmation de leur routeur;
 - D'identifier les organismes et le nombre d'ordinateurs qui se connecteront.
- Seuls les organismes communautaires et bénévoles peuvent se connecter à ce nouvel accès;
- Les entreprises privées, commerciales et individus ne peuvent se connecter à ce nouvel accès;
- La municipalité recevra de Télédistribution une seule facture qui inclura la connexion VVB et Internet du monde municipal (coût actuel) plus l'accès à Internet des autres usagers.

Donc, la municipalité est la seule responsable de tous les utilisateurs de son réseau et en tout temps, ce sera l'adresse de la municipalité qui sera en cause lors d'infiltration de virus et autres attaques informatiques et la municipalité sera responsable de défrayer les coûts de réparation du réseau. La Commission scolaire Harricana et la MRC d'Abitibi sont à rédiger un protocole

d'entente, qui devra être signé par toutes les municipalités et, dans lequel les obligations de chaque partie seront bien définies.

017-02-2009

RÈGLEMENT NUMÉRO 103 "CONCERNANT LES PANNEAUX D'IDENTIFICATION DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LES TERRITOIRES DES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY"- ADOPTION:

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 103 "Concernant les panneaux d'identification des numéros civiques sur les territoires des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy".

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 101 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE » - RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAUNAY:

Monsieur Michel Roy, informe les maires que la municipalité de Launay nous a fait parvenir sa résolution numéro 2009-01-3081 par laquelle elle souhaite que la MRC prenne les dispositions nécessaires pour son retrait de l'application du règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée.

Une consultation était déjà prévue se tenir sur le territoire de la municipalité de La Conre mais il est également nécessaire de tenir un consultation publique sur le territoire de la municipalité de Launay et la résolution suivante est adoptée.

018-02-2009

COMMISSION SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 101 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE » :

ATTENDU qu'en vue de l'adoption du règlement numéro 101 « Modifiant le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée », la MRC doit tenir une assemblée publique par l'intermédiaire d'une commission (article 79.6 de L.A.U.);

ATTENDU que la Commission doit donc être :

- Créer par l'Assemblée Générale des maires;
- Former des membres de l'Assemblée Générale des maires;
- Présider par le préfet ou par un autre membre de la Commission désigné par le préfet.

ATTENDU que le rôle de la Commission est d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau et unanimement résolu :

- Que la Commission soit composée de Monsieur Michel Lévesque, maire de la municipalité de La Corne et de Monsieur Gilles Labbé, maire de la municipalité de Launay;
- Que l'assemblée publique soit présidée par:
 - Monsieur Michel Lévesque, maire de la municipalité de La Corne à La Corne;
 - Monsieur Gilles Labbé, maire de la municipalité de Launay à Launay.
- Que les assemblées publiques se tiennent:
 - Le 16 février 2009 à 19h30 dans la salle Champagne située au 380, Route 111, La Corne (Québec);
 - Le 9 mars 2009 à 19h30 dans la salle municipale de Launay située au 843, des Pionniers, Launay (Québec).

ADOPTÉE

RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES – VOLET II DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER:

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que le 5 février dernier, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune nous confirmait par courriel, la reconduction du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'exercice 2009-2010.

Monsieur Roy, donne donc les explications suivantes concernant le budget alloué par la MRC d'Abitibi pour l'application du règlement sur les modalités d'interventions forestières sur le territoire des municipalités adhérentes:

- Jusqu'en 2008, les déboursés financiers pour l'application de ce règlement ont été couverts par le biais du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.;
- Pour l'exercice 2009, une quote-part avait été prévue pour les municipalités adhérentes; mais compte tenu de la confirmation de la reconduction du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, la méthode utilisée pour les années antérieures continuera de s'appliquer;
- Si d'autres municipalités prenaient la décision de se retirer de l'application de ce règlement, et que la source de financement actuelle (Volet II) n'était plus disponible il y aura lieu de se questionner à savoir si la MRC continue d'offrir le service à quelques municipalités seulement.

019-02-2009

RÈGLEMENT NUMÉRO 100 "CONCERNANT LE FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI (MODALITÉS DE GESTION)" – ADOPTION:

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 100 "Concernant le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi (modalités de gestion)".

ADOPTÉE

CRÉATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE POUR LES DOSSIERS "FORÊT":

Lors de la rencontre du Comité Administratif du 4 février dernier, certains membres ont demandé de soumettre à l'attention de l'Assemblée Générale des maires la création d'un comité d'analyse pour les dossiers "Forêt" et dont le mandat s'étendrait à tout le territoire de la MRC.

La discussion fait ressortir que l'Assemblée Générale des maires pourrait être le comité élargi et, puisque des dossiers "Forêt" tels que: forêt de proximité, villégiature, etc. nécessitent une attention particulière et certaines analyses; des sous-comités pourraient être créés spécifiquement et travailler sur un dossier en particulier à la demande de l'Assemblée Générale des maires.

Il est donc convenu de ne pas former de comité pour l'instant, mais plutôt de prévoir une rencontre de discussion entre les maires afin d'établir une façon de faire qui répondra aux besoins des municipalités.

PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE DE NOUVELLES ENTREPRISES LAITIÈRES:

Monsieur François Lemieux, maire de la municipalité de Landrienne, explique aux maires que la Fédération des producteurs de lait du Québec a mis en place un programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises laitières afin de favoriser l'établissement de nouvelles fermes laitières à dimension humaine, gérées par leurs propriétaires exploitants et ainsi augmenter le nombre de ces exploitations au Québec.

Par ce programme la Fédération prête 10 kilos-jour de quota au candidat qui répond à certains critères à même une réserve prévue à cet effet. La quantité totale de quota qui sera prêtée dans l'année sera déterminée en début d'année par le Conseil d'Administration de la Fédération. Les quotas prêtés ne peuvent être cédés ni transmis.

Un des critères pour présenter sa candidature est que le candidat doit démontrer que son projet a reçu l'appui concret du milieu d'où l'implication possible et souhaitée des municipalités.

RENCONTRE DE DISCUSSION ENTRE LES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI TENUE LE 27 JANVIER 2009:

Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert auprès des maires de leur appréciation de la rencontre de discussion tenue le 27 janvier dernier et dont les sujets étaient:

- Forêt de proximité – Orientations de la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Préfet élu au suffrage universel.

Les maires ont apprécié la rencontre et souhaitent que la formule soit retenue à nouveau au besoin. D'ailleurs, les maires souhaitent la tenue d'une telle rencontre dans les prochaines semaines et:

- D'inviter un de nos représentants à la Fédération Québécoise des Municipalités soient; Monsieur Philippe Barrette ou Monsieur Claude Lamoureux, à venir expliquer aux maires la position de la Fédération dans le dossier de "forêt de proximité". Monsieur Jacques Riopel, préfet, fera donc le nécessaire;
- De discuter, lors de cette rencontre, de la création d'un comité pour les "dossiers Forêt" de la MRC d'Abitibi.

RENCONTRE AVEC M. PIERRE CORBEIL, MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - SUIVI:

Monsieur Jacques Riopel, préfet, fait un compte-rendu de la rencontre qui s'est tenue le 2 février dernier avec Monsieur Pierre Corbeil, ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue. Cette rencontre donnait suite à une demande du préfet afin d'échanger et de faire le point sur les dossiers suivants qui sont d'actualité et préoccupants pour le territoire de la MRC d'Abitibi:

- Fermeture de Temlam;
- Fermeture temporaire de l'usine de papier Abitibi-Bowater;
- Transfert du CAAF d'Optibois à Matériaux Blanchet.

RENCONTRES À VENIR:

Hydro-Québec – Économie d'énergie – Diagnostique résidentiel:

Monsieur Roger Dumont d'Hydro Québec, souhaite rencontrer les maires pour leur présenter le programme "Économie d'énergie – Diagnostique résidentiel".

Il est convenu de recevoir Monsieur Dumont le 11 mars 2009 à compter de 18h00 alors qu'un souper sera servi et l'Assemblée Générale des maires suivra à 19h30 comme prévue. L'endroit du souper-rencontre reste à déterminer.

Conseil Régional de l'Environnement – Protection des rives:

Monsieur Simon Laquerre du Conseil Régional de l'Environnement souhaite rencontrer les maires pour les entretenir de la protection des rives.

Il est convenu de recevoir Monsieur Laquerre lors de l'Assemblée Générale des maires du 8 avril 2009.

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC – 16^{IÈME} CONFÉRENCE NATIONALE:

Solidarité Rurale du Québec tiendra sa 16^{ième} Conférence Nationale sous le thème "La proximité des services : imaginer, modeler, prendre en main" les 25, 26 et 27 mars 2009. Puisque la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue est à organiser un transport par autobus pour les personnes de la région intéressées à y participer, Monsieur Michel Roy, directeur général, demande aux maires qui souhaitent se joindre à cet événement à lui en faire part.

INFORMATION:

Les maires reçoivent les documents suivants à titre d'information:

- Communiqué "Hors feu Express" – Vol. 8, no 1, 27 janvier 2009;
- Bilan du Fonds Soutien Abitibi-Témiscamingue pour la période du 30 juin 2008 au 31 décembre 2008.

020-02-2009 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.